

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2021-45 : Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ Lot 1 : Voirie, Réseaux divers _ Déclaration de sous-traitance « travaux de clôtures »

Vu l'article L. 5211- 10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2020-50 du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président, l'autorisant notamment, pour la durée de son mandat, à *prendre toute décision, lorsque les crédits sont ouverts au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés publics, accords-cadres et conventions ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants,*

Vu la Décision du Président n°2021-17 en date du 22 février 2021 « *Marché de travaux _ Accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas (84600) _ Lot 1 : Voirie, Réseaux divers _ Déclaration de sous-traitance « travaux de clôtures* », relative à la déclaration de sous-traitance de l'entreprise titulaire, Braja Vesigne, sise 21, avenue Frédéric Mistral, à Orange, BP 50071 (84 102 Cedex), à entreprise SIV « Serrurerie Industrielle Vauclusienne », sise 53, Rue du Danemark, ZI à Orange (84100), portant sur les travaux de clôtures, pour un montant de 5 284.08 euros HT,

CONSIDERANT que l'entreprise titulaire, Braja Vesigne, a transmis à la Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan, une déclaration de sous-traitance modificative avec la société SIV « Serrurerie Industrielle Vauclusienne » pour le Lot 1 : VRD, d'un montant de 4 729.68 euros HT, dans le cadre du marché relatif à l'accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas, sis rue de Tourville – 84600 Valréas, qui annule et remplace celle actée précédemment,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'acte de sous-traitance modificatif de l'entreprise Braja Vesigne, sise 21, avenue Frédéric Mistral, à Orange, BP 50071 (84 102 Cedex), valant acceptation du sous-traitant, entreprise SIV « Serrurerie Industrielle Vauclusienne », sis 53, Rue du Danemark, ZI à Orange (84100) et agrément des conditions de paiement, pour le « Lot 1 : VRD », pour un montant total de 4 729.68 euros HT, dans le cadre du marché relatif à l'accueil d'une activité logistique au sein de l'Espace Germain Aubert à Valréas,

Article 2 : DE PRECISER que cet acte de sous-traitance modificatif annule et remplace la déclaration du 23 février 2021,

Envoyé en préfecture le 05/05/2021

Reçu en préfecture le 05/05/2021

Affiché le 05/05/2021

ID : 084-200040681-20210429-DP_2021_45-DE



Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 avril 2021

Le Président,

Patrick ADRIEN

